



816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec), J0B 2W0  
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924  
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

---

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

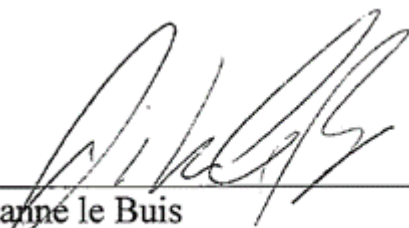
### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ, QUE :**

Le conseil municipal lors de sa session tenue le 5 juillet 2021, a adopté le règlement suivant:

#### **RÈGLEMENT NO : 311 » RÈGLEMENT RELATIF A L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AUX BRANCHEMENTS D'ÉGOUT NUMÉRO 262**

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, au 816, rue Principale à Saint-Herménégilde. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau et en avoir copie moyennant les frais exigibles.

DONNÉ ce 26<sup>ème</sup> jour du mois de juillet 2021.



---

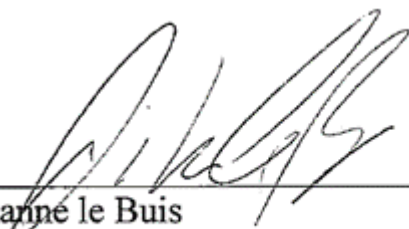
Johanne le Buis  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Johanne Le Buis, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 26 juillet 2021, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26<sup>ème</sup> jour de juillet 2021.



---

Johanne le Buis  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière